



PARLEMENT DES ECOLES

Date : 08/02/2021

COMPTE-RENDU

Rédacteur : Muriel Thomas

Présents : Yvan Navarro, Joël Feuillerat, Véronique Mariotto, Virginie Voiselle, Lucile Puntil, Sylvie Neveu, Céline Dantard, Marie Renault, Daphnée Lacoste, Cindy Sartres, Oriane Perez, Alice Luvisutto, Louane Benetti, Lucas Perrois, Emma Visus, Laure Canouet, Sébastien Larane, Céline Rouquette, Laetitia Piaser.

Absents excusés : Arthur Giacomelli, Halima Bennaceur

Objet de la rencontre : 1ere réunion du Parlement des Ecoles

Points à l'ordre du jour :

1. Modalités de fonctionnement du Parlement des Ecoles, objectifs généraux

Le Parlement des Ecoles est un lieu de débat qui ne remplace en aucun cas les conseils d'écoles. Il permet une approche transversale sur des sujets relatifs aux écoles. Il se réunira 3 fois par an, préalablement aux conseils des écoles, pour traiter des questions spécifiques à la politique municipale scolaire, en dehors du champ pédagogique qui reste exclusivement traité au sein des seuls conseils des écoles. Il pourra à ce titre permettre de préparer en amont une partie des sujets traités au sein des écoles sur la partie des sujets concernant la mairie et ainsi d'en alléger l'ordre du jour.

Par ailleurs il permettra une approche transversale sur des sujets relatifs aux trois groupes scolaires.

Tous les acteurs de la vie scolaire sont représentés, enseignants, parents d'élèves, élèves et services de la vie scolaire. Le Parlement est instauré pour 3 ans. La durée du mandat est variable (un ou deux ans pour les élèves, trois ans pour les autres membres) et soumise au maintien d'un lien des membres avec les écoles de la commune.

Les sujets abordés sont divers et variés, en lien avec la vie scolaire. Tous les membres du Parlement peuvent proposer des sujets à débattre.

2. Informations sur les dossiers en cours :

A. Convention Territoriale Globale (CTG) 2021

La CTG est élaboré en partenariat avec La Caisse d'Allocations Familiales (CAF), principal financeur de la collectivité, et d'autres partenaires qui seront associés à la démarche.

La CTG est avant tout un projet social de territoire qui couvre l'ensemble de la population de l'Union. Il permet d'obtenir une vision globale du territoire et recouvre tous les champs de compétence communs à la commune et à la CAF. Le Contrat Enfance Jeunesse qui était signé jusqu'à présent avec la CAF disparaît et les actions qui étaient menées dans ce cadre, concernant exclusivement l'enfance-jeunesse et la petite enfance, sont intégrées dans le projet social de territoire.

La CTG permet, sur la base d'un diagnostic de territoire, de mettre en œuvre des axes de travail et de fixer des priorités sur une période pluriannuelle (4 à 5 ans), en adéquation avec les besoins identifiés. Tout au long de sa construction, elle associe tous les acteurs, organismes et partenaires (population de la commune, associations, collectivités, parents, éducation, mission locale...).

Elle s'articule autour des thématiques suivantes :

- La petite enfance et l'enfance jeunesse
- L'accompagnement à la parentalité
- Le logement et l'habitat
- Le handicap
- L'accompagnement social

Dans le cadre du diagnostic, le cabinet d'études IPSO FACTO qui nous accompagne dans cette démarche, va réaliser une enquête auprès de la population. Une communication à destination de l'ensemble de la population sera faite à l'aide de différents supports : Unionais, Espace Famille, affichage, site de la commune...

Mme Jeanne Stéphan du cabinet Ipsos Facto devrait participer à la prochaine réunion du Parlement pour une information sur ce dossier.

L'année 2021 est également l'année au cours de laquelle le Projet Educatif de Territoire (PEdT) 2018-2021 doit être renouvelé. Par ailleurs, une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) doit être menée dans l'année qui suit le renouvellement des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), soit en 2021.

Le projet social de territoire servira de base à l'élaboration de l'ABS pour le CCAS de l'Union et pour la rédaction du PEdT 2021-2024.

Le Parlement des Ecoles sera étroitement associé à l'avancée de ce dossier.

B. Révision des rythmes scolaires

La question des rythmes scolaires fait partie des sujets qui pourront être débattus au sein du Parlement des Ecoles, puisqu'il s'agit d'une question transversale, et qui concerne directement les quatre corps représentés au sein du Parlement des Ecoles, parents, enfants, enseignants, et personnels municipaux.

Les débats s'engagent et permettent de montrer que cette question concerne plusieurs domaines qui s'articulent entre eux : la question des horaires d'entrée matinale et celle de sortie en fin d'après-midi. Mais aussi la question de la pause méridienne et de ses horaires. La possibilité de libérer le mercredi matin. Et enfin le positionnement des TAP, les Temps d'Activités Périscolaires.

Les réponses données à chacune de ces cinq questions sont en relations les unes vis-à-vis des autres et elles doivent donc être traitées simultanément.

Sur ces différents points, quelques éléments sont discutés et ne font pas consensus, ils devront être discutés sur la base de propositions des services permettant d'articuler les différents horaires.

- Commencer la classe à 8h30, ou maintenir le début de classe à 9h. Les enseignants ne sont pas unanimes. Il en est de même des élèves, ainsi que des parents.
- Passer à la semaine à 4 jours pour que les enfants puissent se reposer en milieu de semaine et que les enseignants bénéficient d'un temps de concertation et d'échanges le mercredi matin. Un sondage sur cette question avait été proposé aux seuls parents et cette question traitée séparément des autres, ce qui justifie de l'intégrer à cette réflexion d'ensemble.
- Est mentionnée la possibilité de positionner les TAP sur le temps d'ALAE du soir, proposition non débattue.
- Les enfants souhaitent ne pas finir l'école après 16h30. Ils émettent la possibilité de venir travailler le samedi matin, proposition non validée.
- Les enfants préféreraient sortir de classe plus tôt l'après-midi plutôt que d'augmenter le temps de la pause méridienne.

Les services municipaux répondent aux questions des membres du Parlement des Ecoles sur plusieurs points périphériques à ce sujet :

- Les horaires actuels qui sont validés par la Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) jusqu'au 31 août 2022.
- A noter que si les TAP se faisaient sur le temps de l'ALAE du soir, ils resteraient gratuits pour les enfants qui y seraient inscrits (pas de facturation de l'ALAE sur ce temps).
- Des bénévoles, des parents d'élèves et des associations interviennent pour proposer des activités sur ces temps. D'autres partenaires potentiels seront contactés dès que la situation sanitaire le permettra.
- Dans le cadre des propositions figurera également la possibilité de conserver les horaires actuels. En effet, nous ne sommes pas dans l'obligation de les modifier.
- Par ailleurs, les horaires d'arrivée et de départ des élèves ne pourront être modifiés que s'ils sont validés par le service des Transports Scolaires du Conseil Départemental.
- Dans l'hypothèse où nous passerions à une semaine de 4 jours, l'accueil des enfants serait assuré sur le site regroupant les ALSH, Borde d'Olivier. Notre capacité d'accueil pour ce site est de 90 enfants en maternelle et 120 enfants en élémentaire. Cette capacité d'accueil s'est avérée suffisante pour accueillir les enfants, et elle serait étendue pour continuer à le faire si nécessaire en cas de passage à la semaine de 4 jours.
- Un rappel est fait aux membres pour leur préciser que dans le contexte de la crise sanitaire et des règles de distanciation et de non brassage des groupes, l'accueil des mercredis après-midi se fait à l'heure actuelle sur chaque école. Dès que les conditions le permettront, l'accueil se fera de nouveau sur Borde d'Olivier.

Plusieurs propositions d'horaires vont être établies par le service Enfance-Jeunesse en prenant en compte les avis formulés au sein du Parlement. Celles-ci seront présentées au cours du prochain.

3. Proposition de passage à 6 menus végétariens par mois :

La loi EGALIM impose à la restauration collective, à titre expérimental et depuis le 1^{er} novembre 2019, la mise en œuvre de 4 menus végétariens par mois (1fois/semaine).

Aujourd'hui, la municipalité souhaiterait aller plus loin dans cette démarche et passer à 6 menus végétariens par mois.

Les enfants sont favorables à la mise en place de ces 6 menus végétariens. Ils les trouvent bons et ne font pas vraiment la différence avec les autres menus. Certains membres estiment qu'un seul repas végétarien par semaine est suffisant et/ou s'inquiètent sur l'apport en protéine et sur le fait que dans certaines familles défavorisées, les enfants mangent peu ou pas de protéines animales.

Pour les parents qui s'inquiètent sur l'équilibre alimentaire, un rappel est fait concernant l'élaboration des menus qui sont préparés par une diététicienne. Ces menus sont équilibrés sur une période de 4 semaines. L'absence de protéines animales sur ces menus est compensée par des protéines végétales et des légumineuses.

Les enfants souhaiteraient un menu proposé par eux-mêmes. Une fois par an au mois de juin, et en concertation avec la diététicienne, le menu de la semaine est élaboré sur la base de propositions faites par les enfants.

Les discussions permettent de valider cette proposition qui sera donc mise en œuvre.

4. Proposition d'installation de capteurs 5G sur la commune permettant de mesurer en continu les ondes 5G

Pour répondre à la préoccupation de personnes sur le déploiement des antennes 5G, la commune a contractualisé avec une entreprise pour installer des capteurs permettant de mesurer les ondes émises à proximité des antennes.

4 capteurs seront installés à proximité des futures antennes 5G, et dans les zones où les ondes émises sont importantes en raison de la fréquentation des lieux et du nombre de personnes utilisant la 5G en même temps.

Il serait aussi possible d'en installer dans les groupes scolaires. Ces capteurs permettent de connaître, en temps réel, l'intensité des champs magnétiques.

Les membres du Parlement sont invités à communiquer leur avis quant à l'installation de ces capteurs au sein des écoles de la commune.

Considérant que ces capteurs ne représentent pas un caractère nocif pour la santé puisqu'il ne s'agit que d'un recueil d'informations, l'ensemble des membres est favorable au principe de leur installation sur les écoles.

Pour information, il est rappelé que les antennes sont déployées sur le domaine privé. La commune rejette toutes les demandes d'installation sur le domaine public.

Lors de la prochaine réunion du Parlement des Ecoles, il sera présenté le budget correspondant à l'installation de ces capteurs afin que le Parlement valide définitivement cette proposition.

Prochaine réunion du Parlement des Ecoles le 10 mai.

Fin de la séance à 18h40.

Diffusion du compte-rendu :

Membres du parlement